



**Je ne suis pas de nationalité européenne :
quelle pièce d'identité je dois avoir pour
pouvoir passer le permis ?**

Vous devez avoir un des documents suivants

- Carte de séjour temporaire (CST)**
 - Visa long séjour** valant titre de séjour validé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii)
 - Carte de séjour pluriannuelle**
 - Certificat de résidence pour Algérien**
 - Autorisation provisoire de séjour**, quelle que soit la mention apposée sur la carte à la condition qu'elle prolonge un séjour sur le territoire d'une durée supérieure à 185 jours
- OU** un récépissé de demande de renouvellement d'un de ces titres
- Attestation de demandeur d'asile renouvelée depuis plus de 9 mois et autorisant à travailler
 - Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale et octroyant le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice d'une protection subsidiaire
 - Titre de voyage pour réfugié

Vous ne pouvez pas passer votre permis avec ce document

- Récépissé de 1^{ère} demande